

Une dette à payer, pas au bon montant

Par **Nad**, le **11/04/2022** à **15:24**

Bonjour, suite à un sinistre mon bailleur m'a reloger ailleurs, mais il continue à prélever le loyer du logement endommagé.

Ce même bailleur me réclamait un autre loyer à payer, j'y quitter le 2 logement au bout de 2 mois, faute de pouvoir payer les 2 loyers

J'ai réintégré mon ancien appartement réparé et je n'arrête pas de recevoir des relances pour régler dette de 1996 euros.

Seulement voilà la somme mentionné dans les relances est différente, que dois-je faire ??

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/04/2022** à **07:44**

Bonjour

Il faut vous mettre en rapport avec une association type CLCV.